

(N^o 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1878-1879.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1879.

*(Voir les n^{os} 88, VI, session 1877-1878, 35, 50 et 58, session 1878-1879
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de neuf millions trois cent six mille deux cent septante-trois francs cinquante-huit centimes (fr. 9,306,273-58 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 21 février 1879.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) GUILLERY.

*Les Secrétaires,
(Signé) J. DEVIGNE.*

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1879.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinares et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	368,285 »
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	286,525 »	»	
3	<i>Matériel.</i> Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur, matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	52,460 »	4,000 »	
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 »	»	53,000 »
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	32,000 »	»	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	11,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	34,000 »	»	34,000 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	453,800 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
10	A.— Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers 83,485 » — de Brabant. 105,305 » — de la Flandre occidentale 88,380 » — de la Flandre orientale 112,027 » — de Hainaut. 103,842 » — de Liège. 92,610 » — de Limbourg 62,910 » — de Luxembourg 58,770 » — de Namur 78,929 » B. — Traitements d'employés temporaires »	786,258 »	3,500 » 20,000 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entre- tien du mobilier, éclairage et chauffage des admi- nistrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 21,000 » — de Brabant. 21,000 » — de la Flandre occidentale 21,000 » — de la Flandre orientale. 21,000 » — de Hainaut. 21,000 » — de Liège 23,500 » — de Limbourg 15,500 » — de Luxembourg 15,500 » — de Namur 17,000 » Ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale »	178,500 »	18,750 » 35,000 »	1.920,008 »
12	Traitements et émoluments des commissaires d'ar- rondissement; traitements des employés : Traitements des commissaires. 196,800 » Frais de bureau 34,500 » Traitements des employés. 163,600 »	394,900 »	»	
13	Frais de route et de tournées.	35,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des arti- cles 31, 62, 68 et 103 du Code électoral.— Abon- nement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliures d'ouvrages de droit et d'administrat.	5,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives, (crédits non limitatif).	6,000 »	»	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	3,300 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des Députations permanentes appelés à faire partie des Commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses.	30,000 »	»	120,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.	20,200 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 fr. pourra être transférée à l'article 22	15,000 »	»	58,820 »
21	Personnel du magasin central	5,620 »	»	
CHAPITRE VII.				
FÊTES NATIONALES.				
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	
23	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 »	»	109 200 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	5,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 fr. aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	»	200,000 »	
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles Décoration commémorative :	»	22,000 »	222,000 »
27	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 23 août 1830 au 4 février 1851. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent	»	11,200 »	
	CHAPITRE X.			
	AGRICULTURE.			
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . .	60,000 »	»	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	85,000 »	»	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publica- tions agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agricul- ture et de l'horticulture; Frais des études rela- tives à la législation rurale; dépenses diverses .	181,700 »	»	947,125 »
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'hor- ticulture de l'État; traitements de disponibilité .	99,500 »	»	
33	Matériel des établissements d'enseignement agri- cole et horticole; frais des commissions de surveil- lance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400 »	»	
34	Personnel du service des défrichements en Cam- pine	»	20,800 »	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	»	20,000 »	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traite- ments de disponibilité	97,925 »	»	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 »	6,000 »	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui in- téressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agricul- ture; indemnités aux commissaires voyers. . .	2,185,550 »	»	2,205,550 »
39	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit)	»	20,000 »	
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du com- merce; traitement et frais de route de l'inspec- teur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil.	12,500 »	»	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, bourses, missions, inspec- tion, matériel et dépenses diverses	280,900 »	30,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'écono- mie industrielle; voyages et missions; frais rela- tifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	16,450 »	»	468,650 »
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	18,500 »	»	
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil. <i>Musée de l'industrie.</i>	8,000 »	»	
45	Traitement du personnel	23,500 »	»	
46	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	19,000 »	»	
CHAPITRE XIII.				
POIDS ET MESURES.				
47	Traitement des vérificateurs	73,250 »	»	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. .	53,000 »	»	
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. .	8,000 »	»	114,250 »
CHAPITRE XIV.				
LETTRES ET SCIENCES.				
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États-Généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger.	136,000 »	46,700 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des chroniques belges inédites; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	67,073 »	130,200 »	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 »	»	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	42,800 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	26,900 »	»	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	66,600 »	»	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . .	50,800 »	»	926 925 »
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	61,400 »	»	
58	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	15,650 »	47,000 »	
59	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	88,400 »	»	
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	58,100 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
62	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel .	50,250 »	»	
65	Frais de publication des Inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales	14,200	8,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	"	3,800 "	
	CHAPITRE XV. BEAUX-ARTS. <i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la com- mande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encou- ragements à la peinture murale, avec le con- cours des communes et des établissements inté- ressés; encouragements à la gravure en taille- douce, à la gravure en médailles, aux publica- tions relatives aux beaux-arts; subsides; sous- criptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fa- briques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux so- ciétés instituées pour l'encouragement des beaux- arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; mis- sions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; qua- trième annuité à payer par l'Etat du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapis- series de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité	272,750 "	62,500 "	
66	Part de l'Etat dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions. <i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	20,000 "	"	
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	72,485 "	10,000 "	
68	Académies et écoles de dessin, autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de mo- dèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionne- ment de l'enseignement des arts du dessin; sub- sides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	270,000 "	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaires de musique	127,010	"	
70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	58,443	"	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotations de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	29,200	"	
72	Subsides aux écoles de musique, autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Frais d'un orgue de concert destiné au Conservatoire Royal de musique de Bruxelles. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	155,000	62,000	1,599,851 58
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance.	56,000	"	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	51,285	102,928 58	
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	17,500	"	
76	— — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	29,800	5,000	
	<i>Monuments publics.</i>			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Bel-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	gique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	50,000 »		
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux commu- nes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique.	76,000 »	67,000 »	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 »		
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Bel- gique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. .	6,000 »		
81	Rédaction et publication du bulletin des com- missions d'art et d'archéologie	7,500 »		
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; dépenses diverses et travaux rela- tifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Ins- titut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages- femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais du cours des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications rela- tives aux sciences médicales; subsides, souscrip- tions et achat de livres, impressions et dépenses di- verses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des tra- vaux du conseil	143,000 »		
	Académie royale de médecine	31,195 »		174,195 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XVII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 84 à l'article 2) (<i>Personnel</i>).	"	32,316 "	32,316 "
	CHAPITRE XVIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	8,314,379 "	991,894 58	9,306,273 58